

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction des transports ferroviaires
et fluviaux et des ports

**Arrêté du 3 septembre 2026
portant renouvellement de l'agrément d'une psychologue au titre des décrets n° 2010-708
du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains**

NOR : TRAT2621000A
(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre des transports en date du 3 septembre 2026, l'agrément accordé par arrêté du 12 juillet 2021 portant renouvellement de l'agrément de psychologues au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains, à la personne dont le nom suit, pour procéder à la certification des conducteurs de train est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 21 octobre 2026 :

Psychologue : Elodie BOURD.